



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Démographie médicale - effectifs d'infirmiers

Question écrite n° 37759

Texte de la question

Mme Caroline Abadie interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les perspectives de la démographie médicale dans le pays, et en particulier des mesures envisagées pour renforcer les effectifs d'infirmiers dont le pays a besoin. La crise sanitaire que l'on traverse depuis maintenant plus d'un an a particulièrement mis en évidence l'importance des professionnels de santé pour prendre en charge les concitoyens et lutter au quotidien contre la pandémie. Ils ont été en première ligne, et les Français leur en sont unanimement reconnaissants. Au-delà des infrastructures, cette pandémie a clairement mis en évidence la nécessité de disposer de professionnels suffisamment nombreux, et suffisamment formés. La création de tout nouveau lit d'hospitalisation ou de réanimation impose non seulement d'investir dans les locaux et le matériel mais aussi, dans le même temps, dans la formation et le recrutement de soignants supplémentaires. En application de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé adoptée en 2019, le *numerus clausus* a été supprimé pour l'accès aux études de médecine depuis la rentrée 2020. Cela permet d'envisager, d'ici une dizaine d'années, un renforcement bienvenu des effectifs de médecins, au bénéfice tant du secteur hospitalier que de la médecine de ville. Pour la cohérence du système de soins, il est nécessaire que la même ambition soit déployée en faveur de la filière de formation des infirmiers. Elle souhaiterait savoir si un premier bilan de la croissance des effectifs en 2ème année d'études de médecine peut être dressé, et les actions qui sont envisagées pour, dans la même optique, soutenir à court terme la croissance du nombre d'infirmiers dans le pays.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Abadie](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37759

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2763

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)